

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JANVIER 2014

L'an deux mil quatorze et le seize du mois de janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sylvie MORIN, Maire.

Convocation : 07 janvier 2014.

Présents : MM. Sylvie MORIN – Gérard TOMATIS – Bernard BRUNET – Bruno JAMBON – Dominique PASSOT – Patrick VIGNERON – Gérard Roger MÉZIAT-BELOUZE.

Excusés : MM. Estelle MEYET – Jean-Marie HUBERT – Alain PASSOT.

Démissionnaire : M. Cyril REVOLLAT-VEUILLET.

Secrétaire de séance : M. Patrick VIGNERON.

OUVERTURE DE SÉANCE

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 05 décembre 2013 est adopté à l'unanimité.

I/ FINANCES

1) AUTORISATION D'OUVERTURE DE CRÉDITS 2014 AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014 – BUDGET COMMUNAL

Afin d'assurer la continuité des paiements entre le 1^{er} janvier 2014 et le vote du budget primitif, Madame le Maire sollicite, en application de l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses suivantes au titre de l'exercice 2014 avant le vote du budget primitif dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2013 :

Chapitres	Intitulés	Crédits ouverts en 2013	Autorisations de dépenses
21	Immobilisations corporelles	77 813.00 €	19 453.00 €
23	Immobilisations en cours	720 000.00 €	180 000.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Accorde à Madame le Maire les autorisations d'engagement de dépenses ci-dessus au titre du programme d'investissement 2014 conformément aux montants sollicités.

2) AUTORISATION D'OUVERTURE DE CRÉDITS 2014 AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Afin d'assurer la continuité des paiements entre le 1^{er} janvier 2014 et le vote du budget primitif, Madame le Maire sollicite, en application de l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses suivantes au titre de l'exercice 2014 avant le vote du budget primitif dans la limite du quart des crédits ouverts au budget assainissement 2013 :

Chapitre	Intitulé	Crédits ouverts en 2012	Autorisations de dépenses
23	Immobilisations en cours	200 000.00 €	50 000.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Vu l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Accorde à Madame le Maire les autorisations d'engagement de dépenses ci-dessus au titre du programme d'investissement 2014 conformément aux montants sollicités.

3) COMPTES 2013

Au vu d'un premier examen rapide de la comptabilité 2013, Madame le Maire énonce un excédent de fonctionnement de l'ordre de 200 000 € environ et un déficit d'investissement d'environ 72 000 € pour le budget communal.

Quant au budget d'assainissement, les premiers résultats font apparaître des déficits en exploitation de 4 500 € environ et en investissement de 4 900 € environ.

4) COMMISSION DES FINANCES

Madame le Maire invite les Conseillers le 31 janvier prochain, à 10 h 00 à la Mairie, à la présentation par le Cabinet « Gestion Locale », de la fiscalité 2014 avec les répercussions de la fusion des Communautés de Communes et le passage à une fiscalité professionnelle unique.

Elle questionne ensuite les Conseillers sur les modalités de vote des budgets 2014, soit : avant ou après les élections municipales de mars ? Le Conseil Municipal pense qu'il vaut mieux les voter avant la fin du mandat afin de ne pas laisser cette lourde tâche à la nouvelle équipe qui sera en place. Quelques projets d'investissement sont alors énumérés et feront l'objet d'une étude avec la Commission des Finances lors d'une réunion.

5) CONTRAT PLURIANNUEL

Par courrier en date du 23 décembre 2013, Monsieur Frédéric MIGUET, Conseiller Général du Canton de BEAUJEU informe que le taux d'aide pour 2014 est fixé à 50 % (idem que 2013).

Le contrat pluriannuel signé avec le Département du Rhône prend fin en décembre 2013 ; une demande de prorogation d'une année a été faite mais reste sans réponse.

La prochaine équipe municipale aura à se pencher sur l'élaboration d'un nouveau contrat pluriannuel à compter de 2014.

II/ BÂTIMENTS

1) CAFÉ-RESTAURANT

Madame le Maire expose aux Conseillers que :

- l'ordonnance rendue le 05 décembre 2013 par le Juge-Commissaire concernant la cession du fonds de commerce de la SARL Le Chiroublon au profit de Madame et Monsieur Thierry BIANCO, demeurant à MONTPELLIER, lui a été notifiée le 09 décembre 2013 ;
- la cession prend effet à la date du 05 décembre 2013 ;
- la SCP DORMOY LEIMACHER MORIZOT est chargé d'établir l'acte de cession du fonds de commerce ;
- le bail commercial liant la Commune et la SARL Le Chiroublon est toujours en vigueur ; celui-ci ayant été renouvelé en 2011 pour une durée de 9 ans, à compter du 1^{er} février 2011 ;
- à la demande des acquéreurs, elle leur a autorisé à mentionner le siège de leur future société à CHIROUBLES ;
- les acquéreurs sollicitent une rencontre avec le Conseil Municipal : après discussion, il leur sera proposé le vendredi 31 janvier 2014 à 14 h 00 ;
- aucune assurance ne couvre actuellement le fonds de commerce.

Le Conseil Municipal évoque ensuite la location à la SARL Le Chiroublon, du local sis dans le passage menant de la Place de la Poste à la cour de la Salle des Fêtes, lequel ne fait pas partie du

bail commercial et décide alors de ne pas le louer aux nouveaux acquéreurs. Un courrier le précisera et les clés seront réclamées.

2) RESTAURATION DE L'ÉGLISE SAINT GERMAIN

Les travaux de restauration du clocher arrivent dans la phase d'achèvement prévue courant semaine 04 : fin de la pose des ardoises, installation du paratonnerre et du coq, pose de la rosace, dépose de l'échafaudage.

La prochaine réunion de chantier se tiendra lundi 20 janvier, à 16 h 00.

Madame le Maire questionne ensuite les Conseillers sur la suite à donner pour les travaux sur le chœur et la nef et plus particulièrement la réfection de la toiture. L'Architecte Patrice SALÈS suggère que l'échafaudage de la partie clocher soit de suite installé sur la partie nef et chœur, même si les travaux ne débutent pas immédiatement. Dans ce dernier cas, le coût de la location s'élèverait à 1 200 € par mois. D'avis unanime, compte tenu de la difficulté d'assurer le financement, le Conseil Municipal préfère que ce soit la nouvelle Municipalité qui se prononce sur le moment approprié pour la poursuite des travaux. L'échafaudage sera donc enlevé.

Madame le Maire informe que la Fondation du Patrimoine a enregistré 67 dons du 1^{er} août 2011 au 14 janvier 2014, soit un montant de 15 912.86 € (déduction faite des frais de gestion).

3) ÉCOLE

Une réunion s'est tenue le lundi 13 janvier 2014 avec l'Architecte Antoine BERNADAL, afin de programmer la réalisation des travaux de la charpente couverture du bâtiment de l'École. La prévision des travaux est fixée durant les vacances de Pâques. Le dossier de consultation des entreprises doit être établi et adressé à plusieurs entrepreneurs listés. Les critères de sélection retenus sont : prix 60 %, respect du planning 40 % et une visite du chantier obligatoire.

4) SALLE GEOFFROY

Il sera vu avec l'entreprise Jessie FOLTZ – plâtrerie peinture – la possibilité de démarrer les travaux de restauration de la salle après les dégâts des eaux survenus.

5) GÎTE « LE TÉLÉGRAPHE »

Madame le Maire propose de programmer une réunion avec les agents chargés de la gestion du gîte afin d'effectuer un bilan financier et de prendre connaissance des observations formulées par les locataires.

Il est à noter que la télévision ne fonctionne plus et que la fixation de la table « handicapée » ne tient plus.

La Société AFRAP et Monsieur LAGOUTTE ont installé la signalétique du gîte.

6) VÉRIFICATION DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES DANS LES BÂTIMENTS COMMUNAUX

La Société DEKRA a effectué la vérification des installations électriques des différents bâtiments communaux. Les rapports font apparaître uniquement des observations à la Salle des Fêtes (blocs éclairage de sécurité, éclairage d'ambiance et coffret électrique derrière le comptoir) et à la Salle des Jeunes (blocs éclairage de sécurité et prise de courant). L'agent communal se chargera de la remise en fonctionnement et un électricien interviendra pour le coffret.

III/ VOIRIE

1) DÉNOMINATION DES VOIES

Monsieur Gérard TOMATIS relate les différentes remarques qui ont été formulées lors des permanences organisées pour la présentation de la dénomination des voies ; certaines ont été prises en compte, d'autres non.

Concernant la Place de la Poste, une vingtaine de propositions de nomination a été émise.

La commerciale de la Société COMALT & VALCO sera reçue le mardi 21 janvier 2014 à 11 h 15, pour compléter les propositions financières déjà reçues pour la fourniture des plaques, numéros, poteaux et fixations.

Le groupe de travail fixe une réunion le mardi 28 janvier 2014 à 17 h 30 pour examiner tous ces devis.

2) DIVERS

Monsieur Bernard BRUNET rapporte :

- La balayeuse a été louée à la Commune de FLEURIE pour un passage sur les voies communales n° 10 « Douby » et à « Chatenay ».
- Suite à l'arrachage de ceps de vignes sur diverses parcelles, des cornes sont projetées sur les voies communales : un courrier sera adressé à Monsieur BOULON pour que ces voies soient nettoyées.
- L'entreprise DAILLY enlèvera le tas de terre déposé sur le parking du Cimetière et le répandra sur un terrain communal derrière le Point d'Apport Volontaire en vue de l'égaliser.

IV/ SPANC

Madame le Maire informe que les 22 propriétaires engagés dans l'opération groupée pour la réhabilitation de leur installation d'assainissement non collectif ont tous réalisé leurs travaux.

V/ URBANISME

1) INSTRUCTION DES ACTES D'URBANISME

Madame le Maire présente aux Conseillers le projet de convention entre l'État et la Commune de CHIROUBLES relatif à la mise à disposition de la DDT dans le domaine des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol délivrés au nom de la Commune conformément à l'article R.422-5 du Code de l'Urbanisme, sachant qu'actuellement ces documents sont délivrés au nom de l'État.

Après discussion, le Conseil Municipal ne se prononce pas et pense que la décision reviendra à la prochaine équipe municipale.

2) DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER

Madame le Maire présente deux déclarations d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain souscrite par Maître Bernard SARRAU, Notaire à VILLIÉ-MORGON, mandataire de Monsieur et Madame Pierre-Olivier CORLIER, reçues en Mairie le 14 janvier 2014, concernant la vente de biens cadastrés AB 70 (en partie) au profit des Consorts GAUTHIER domiciliés à ARNAS et AB 65 et AB 70 (en partie) au profit des Messieurs Olivier LESUR et Stéphane DUCROUX domiciliés à SAINT-SYMPHORIEN-D'ANCELLES.

Les Conseillers décident de ne pas faire valoir le droit de préemption urbain dont dispose la Commune.

3) DOSSIERS EN COURS

Les Conseillers sont avisés des demandes d'urbanisme en cours :

- Permis de Construire Frédéric MÉLINAND et Anne-Rose HUBERT pour la construction d'une maison individuelle et d'un stockage utile à l'exploitation agricole ➤ refusé car le projet ne rentre pas dans le protocole agricole (pas assez de surface exploitée).
- Déclaration Préalable GAEC DESPRES pour la construction d'un tunnel bache verte pour stabulation et hangar ➤ refusé.

VI/ ORGANISMES EXTÉRIEURS

1) COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Madame le Maire présente le rapport annuel d'activités – exercice 2012 rédigé par Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Région de BEAUJEU, qui est mis à la disposition des Conseillers qui désirent en prendre connaissance.

Madame le Maire communique l'arrêté n° 2013357-0010 du 23 décembre 2013 modifiant l'arrêté portant fusion de la Communauté de Communes de la Région de BEAUJEU, et de la Communauté de Communes Beaujolais Val de Saône et intégration de la Commune de CENVES.

Les membres de la nouvelle Communauté de Communes Saône Beaujolais se sont rassemblés le 10 décembre 2013 et ont procédé à l'installation du nouveau Conseil Communautaire : élection du Président (Monsieur Bernard FIALAIRE), décision sur le nombre de Vice-présidents (15 postes), élections des Vices-présidents.

Une Commission Permanente s'est tenue le 7 janvier dernier où les sujets suivants ont été évoqués :

- Utilisation des locaux de Sainte Angèle à BEAUJEU, qui sera traitée au cas par cas ;
- Premier mouvement du personnel à la fin du mois de janvier et jusqu'à mi-avril ;
- Vote des budgets programmé le 20 mars 2014 ;
- Transfert de propriétés des anciennes Communautés à la CCSB ;
- Programmation des réunions des commissions permanentes et des conseils : de préférence les jeudis ;
- Enquête du Département relative à l'agence départementale d'ingénierie ; les Communes sont également interrogées et répondront dans le même sens que la nouvelle Communauté de Communes.

Diverses commissions se réuniront prochainement : Environnement – Gens du Voyage – Tourisme...

Une réunion de l'ensemble des Secrétaires de Mairie est programmée le 06 février 2014 à LANCIÉ.

2) SYNDICAT RHÔDANIEN DU CÂBLE

Monsieur Bruno JAMBON fait le rapport de la réunion du S.R.D.C. où ont été évoqués les sujets suivants :

- Vote du budget ;
- Modification des statuts ;
- Incidence Métropole / Département : seul périmètre va changer ;
- Plan de développement 2015 – 2020 : ORANGE (constat de carence dans des Communes) – SFR (en agglomération) ...
- Numéricable : tout fonctionne bien – multiplication du nombre des boutiques – tout le réseau est en fibre optique – prévision d'organiser une réunion d'information dans chaque Commune.

Madame le Maire signale qu'un câble est détaché le long de la RD n° 119 au Turget : une photo sera faite et adressée à Numéricable.

3) France TÉLÉCOM

Des poteaux en bois vont être changés en divers lieux-dits de la Commune durant le 1^{er} trimestre 2014.

Lors de la tempête de décembre 2013, un poteau s'est cassé sur la VC n° 7 vers « La Cour Profonde » ⇒ France Télécom sera averti.

4) SYDER

Le Comité Syndical se tiendra le 21 janvier 2013 au cours duquel s'effectuera la cérémonie des vœux.

VII/ QUESTIONS DIVERSES

1) BULLETIN MUNICIPAL

Madame le Maire avise que peu d'articles des associations ont été reçus : un dernier rappel sera fait.

Elle informe qu'elle reçoit Madame Pauline PERRACHON ce vendredi 17 janvier, afin d'évoquer la mise en page de ce bulletin, comme elle le fait déjà sur les Communes de CHÉNAS et de LA CHAPELLE –DE-GUINCHAY.

Madame le Maire rappelle que les chiffres notifiés sur le bulletin font référence au compte administratif et non pas au budget prévisionnel d'où sa sortie plus tardive.

2) COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

A la demande du Centre des Impôts, la commission communale doit se réunir avant le 13 février 2014.

Pour terminer la séance, le Conseil Municipal fixe les prochaines réunions au jeudi 20 février et lundi 17 mars 2014 (pour le vote des Budgets Primitifs).

La séance est levée à 22 heures.

